



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Afghanistan

Question au Gouvernement n° 1888

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Gerard Boche.

M. Gerard Boche. Monsieur le ministre des affaires étrangères, la prise de Kaboul par des forces armées, les talibans, entraînées par le Pakistan, l'Arabie saoudite et les États-Unis, se révèle être un cauchemar pour la population afghane. Les droits les plus élémentaires sont bafoués. L'islamisme le plus intolérant se met en place, avec tous ses rouages répressifs.

Dans cette affaire, l'Europe est restée bien muette alors même que l'on parle de dynamiser la politique étrangère et la sécurité commune, de réduire le temps de réaction des diplomatie européennes et d'affirmer la présence de l'Europe dans le monde.

La France, singulièrement, ne s'est pas fait entendre malgré son action si équilibrée et si dynamique. Des dirigeants comme Massoud, francophones et francophiles, qui préconisaient un islam tolérant, attendent de la France une réaction si possible autre que verbale.

Qu'entend donc faire le Gouvernement dans cette affaire qui n'est pas un grand jeu, mais une grande tragédie humaine ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, que peut faire, que doit faire la France, que peut faire, que doit faire l'Europe face à ce qui se passe à Kaboul ?

Quitte à vous décevoir, nous devons dire - verbalement, bien entendu - notre indignation devant la mise en cause des droits de l'homme et de la condition de la femme.

Au-delà, pour ne pas céder à je ne sais quelle aventure, à je ne sais quelle incantation, que peut faire l'Europe ?

Agir, monsieur le député, dans le seul endroit, au plan international, où nous devons agir, c'est-à-dire au sein des Nations unies et au sein du Conseil de sécurité, dont la France est membre permanent, pour que tous ceux qui se battent sur le terrain, les talibans, d'un côté, le commandant Massoud et ses alliés, de l'autre, ainsi que tous ceux qui, ici ou là, les encouragent et les aident, se mettent enfin autour de la table et fassent taire les armes.

C'est dans cet esprit que nous avons soutenu hier aux Nations unies une résolution dans ce sens.

(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Gerard Boche.

M. Gerard Boche. Monsieur le ministre des affaires étrangères, la prise de Kaboul par des forces armées, les talibans, entraînées par le Pakistan, l'Arabie saoudite et les États-Unis, se révèle être un cauchemar pour la population afghane. Les droits les plus élémentaires sont bafoués. L'islamisme le plus intolérant se met en place, avec tous ses rouages répressifs.

Dans cette affaire, l'Europe est restée bien muette alors même que l'on parle de dynamiser la politique étrangère et la sécurité commune, de réduire le temps de réaction des diplomatie européennes et d'affirmer la présence

de l'Europe dans le monde.

La France, singulièrement, ne s'est pas fait entendre malgré son action si équilibrée et si dynamique. Des dirigeants comme Massoud, francophones et francophiles, qui préconisaient un islam tolérant, attendent de la France une réaction si possible autre que verbale.

Qu'entend donc faire le Gouvernement dans cette affaire qui n'est pas un grand jeu, mais une grande tragédie humaine ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, que peut faire, que doit faire la France, que peut faire, que doit faire l'Europe face à ce qui se passe à Kaboul ?

Quitte à vous décevoir, nous devons dire - verbalement, bien entendu - notre indignation devant la mise en cause des droits de l'homme et de la condition de la femme.

Au-delà, pour ne pas céder à je ne sais quelle aventure, à je ne sais quelle incantation, que peut faire l'Europe ?

Agir, monsieur le député, dans le seul endroit, au plan international, où nous devons agir, c'est-à-dire au sein des Nations unies et au sein du Conseil de sécurité, dont la France est membre permanent, pour que tous ceux qui se battent sur le terrain, les talibans, d'un côté, le commandant Massoud et ses alliés, de l'autre, ainsi que tous ceux qui, ici ou là, les encouragent et les aident, se mettent enfin autour de la table et fassent taire les armes.

C'est dans cet esprit que nous avons soutenu hier aux Nations unies une résolution dans ce sens.

(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Boche Gérard](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1888

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 1996, page 5856

Réponse publiée le : 24 octobre 1996, page 5856

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 24 octobre 1996